

**BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE  
ET DU RUANDA-URUNDI**

(Association de droit public)

Usumbura, le 22 juillet 1953.-

Siège Social : LEOPOLDVILLE

Siège Administratif : BRUXELLES

54, rue de Namur

Monsieur le Comptable Territorial

Registre du commerce Léo : 143

Adresse télégraphique : CENCORUBANK

RUHENGERRI  
=====

Ruhengeri



1282

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu en bon ordre les trois plis-fonds constituant votre envoi de frs 395.000,- du 15 courant, dont vous recevrez d'autre part l'A.R. -

Veillez noter qu'un billet de frs 100, ne présentant pas les 2/3 de la surface requise, a été considéré comme non remboursable; nous vous le renvoyons en annexe à notre bordereau n° 374 de ce jour.-

Il vous est cependant loisible de nous le renvoyer à titre personnel et revêtu de votre signature, en y joignant un rapport stipulant brièvement les circonstances dans lesquelles la détérioration s'est produite; nous le transmettrons pour examen et remboursement éventuel, à vos risques et périls et tous frais d'expédition et d'assurance vous incombant, à notre Représentation Générale de Léopoldville

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.-

BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE  
ET DU RUANDA-URUNDI,  
Succursale d'Usumbura

TERRITOIRES  
DU  
RUANDA-URUNDI

N° 10/143

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°.....130/Aff.

du...21...février.....1940.

ANNEXE

OBJET :

Public. Offic.

252/Aff  
le 18-3-40

Kigali, le 13 fév mars 1940.

Monsieur l'Administrateur,

En réponse à votre lettre citée en marge,

j'ai l'honneur de vous informer que le Nr. 10 du  
B.O.C.B. a été réclamé à la Direction des Postes à  
Kalina.

Le Percepteur, VANDERHULST,

*Vanderhulst*

A Monsieur l'Administrateur de et à Ruhengeri.

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 21 février 1940

n°130/ Aff.

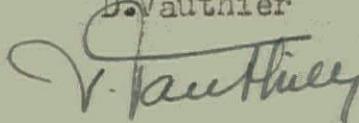
OBJET :  
B.O.C.B., n°10  
du 15-10-39.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je n'ai pas encore reçu le B.O.C.B. n°10 du 15 octobre 1939.

Le B.O.C.B. n°9 a été reçu le 15-9-39 et le B.O.C.B. n°11, le 14 février 1940.

L'Administrateur Territorial  
D. Vauthier



A Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

:::==